

LOGICIELS LIBRES ET MODÈLES ÉCONOMIQUES

Yves Christian Kpakpo
yveschristian.kpakpo@maarch.org

12 mars 2011



Maarch

- Qui somme nous ? 3
- Fiche d'identité 4

Get 2 the point

- Les logiciels libres 5
- Les différents modèles économiques 6-10
- Rôle économique des logiciels libres 11
- Quel(s) modèle(s) pour l'Afrique 12
- Conclusions 13

Contacts Maarch 14



Nous sommes une société fondée en 2004

L'activité est répartie sur trois pôles :

- 1 • Le conseil en GED et archivage
- 2 • L'intégration de projet autour du framework Maarch
- 3 • Le support et la formation pour les clients et partenaires

Indicateurs marquants

- CA 2010 : 900 K€
- Effectifs : 8 personnes en France
- Une filiale : Maarch Sénégal depuis 2009 (4 personnes)
- Une extension : Maarch Congo (1 personne)



Chiffre d'affaires et effectifs

	2006	2007	2008	2009	2010
Chiffre d'affaires	449 K€	409 K€	378 K€	586 K€	6-700 K€
Résultat d'exploitation	43 K€	-52 K€	- 140 K€	-40 K€	50-100 K€
Résultat net	189 K€	- 4 K€	- 50 K€	53 K€	75-125 K€
Effectif moyen (France)	6	6	7	7	8
Effectif Moyen (Sénégal)				3	4

- Récurrent construit au fil des ans
- Filiale Sénégal sur un trend à 200K€
- Filiale Congo créée avec 200K€ de pipe
- 700 maarchiens inscrits sur le forum



Les modèles économiques liés aux logiciels libres

- **Comment?**
 - comment aborder le **développement** de manière **durable** et **économiquement viable** des logiciels libres
 - comment **générer des profits** à partir des logiciels libres
 - comment **financer le développement** de logiciels libres
- **Pré-requis**
 - savoir ce qu'est un **logiciel libre** ;
 - savoir ce qu'est **une licence de distribution d'un logiciel** et particulièrement ce qu'est une **licence libre** ;
 - savoir qu'il existe **deux** types de licences libres, **les licences copyleft** (GPL, LGPL, Cecill A, etc.) d'une part et les **licences permissives** (BSD, MIT, Cecill B, etc.) d'autre part ;
 - savoir que les logiciels libres sont **créés** et **maintenus** tout à la fois par des **bénévoles**, des **chercheurs**, des **administrations**, le monde de **l'éducation** et le monde de **l'entreprise**.



Les différentes manières, recensées à ce jour, de générer des profits à partir des logiciels libres.

- **Services récurrents:**

- 1. Souscription**

Des informations sont monnayées (documentations, informations fournies à titre exclusif ou non) ainsi que des livraisons et des mises à jour de logiciels (avec ou sans garantie).

- 2. Support**

Des clients paient pour obtenir des réponses à leurs questions ou problèmes, sur un logiciel en particulier ou sur l'ensemble des outils qu'ils utilisent. Ce support peut être fourni par l'éditeur lui-même (*Red Hat*) ou par un tiers (SSII: *Linagora*).

- 3. Prestations de services autour du logiciel**

Des services autour du logiciel peuvent être vendus : installation, formation, développements spécifiques au forfait ou en régie. Si le développement est maîtrisé par le fournisseur, selon un planning et un budget déterminé, il s'agit d'un forfait. Dans le cas contraire, il s'agit d'une régie. C'est le cas d'à peu près tous les acteurs commerciaux du secteur et particulièrement les SSII.

- 4. Certification de matériels**

Les fabricants de matériels informatiques paient les éditeurs des grandes distributions Linux pour que leurs matériels, ainsi que les pilotes (drivers) qui sont utilisés avec, soient évalués et certifiés.



- **Mutualisation:**

1. **Mutualisation de développements au forfait**

Il faut distinguer deux cas:

- Le cas du prestataire qui a la maîtrise de la cohérence du produit (et en est généralement l'auteur) et qui met en contact plusieurs clients pour leur proposer de financer un logiciel complet ou l'ajout de nouvelles fonctionnalités ou correctifs à un logiciel existant.
- Le cas des commandes groupées ou des regroupements plus ou moins informels qui pilotent la cohérence côté client et gèrent la feuille de route et l'évolution du produit, avec éventuellement une structure ad hoc (*la coopérative Adullact-Projet est à classer dans cette catégorie*).

2. **Écosystèmes autour de logiciels libres**

Des éditeurs construisent ensemble une offre de produits et de services. Plus le nombre d'acteurs au sein du groupement augmente plus les solutions portées par le groupement deviennent crédibles aux yeux des décideurs.

Les intermédiaires non-éditeurs (SSII ne vendant que des prestations) peuvent facilement devenir acteurs du développement de la solution, pérennisant ainsi l'écosystème et donc leur activité, dans une dynamique de cercle vertueux.

OpenOffice.org (Sun, Novell, Google, Intel, etc.), Eclipse Foundation (IBM, Borland, Sybase, etc.)



- **Apports de valeur ajoutée:**

- 1. Vente/location/utilisation de solutions clés-en-main**

Les clients paient (vente ou location) pour obtenir une solution clé en main.:

- ordinateur brique (computer appliance) proposant des services spécifiques et peu configurables (security box);
- appareil de télécommunication multi-services (*freebox, livebox*);
- logiciel étendu et pré-paramétré (kit de déploiement OpenOffice.org avec modèles étendus et modules d'autoformation).

- 2. Base libre avec extensions propriétaires**

Distribution d'un logiciel libre avec des extensions payantes distribuées sous licences propriétaires. La base libre est généralement suffisamment utilisable pour convenir aux particuliers et aux petites structures pour lesquels elle sert de produit d'appel ou de démonstrateur technologique, tandis que les extensions propriétaires payantes répondent généralement aux problématiques de montée en charge que rencontrent les grandes structures (*Zend, Talend*).

- 3. Base libre avec outils propriétaires de développement**

Cela correspond à vendre des outils de développement tiers (interface graphique, débogueur, optimiseur de code, etc.) pour développer autour d'un logiciel libre (*Zend Studio*).



- **Licenses:**

- 1. Licences multiples**

Possibilité d'utiliser dans des logiciels propriétaires du code utilisé dans des logiciels libres.

Un logiciel peut en effet être distribué selon plusieurs licences de distribution simultanément.

Rien n'oblige à distribuer un logiciel sous une seule licence. On peut tout à fait, par exemple, distribuer un logiciel à la fois sous licence GNU GPL et Mozilla Public License.

(Trolltech qui fournit la bibliothèque graphique Qt multiplates-formes sous licence propriétaire pour les développements distribués sous licences propriétaires et qui la fournit selon la GNU GPL pour les développements distribués selon la GNU GPL).

- 3. Changement de licence**

- Développement de logiciels sous licence propriétaire chronodégradable en licence libre.
- Développement de logiciels sous licence propriétaire comportant une clause de réversibilité en licence libre (*L'infrastructure de gestion de clés publiques (IGC) IDX-PKI de la société OpenTrust qui devient diffusable selon la licence GNU GPL si la société éditrice disparaît*).



- **Apports indirects :**

- 1. Sponsoring, publicité sur site Web**

Le logiciel libre, ou bien le site du logiciel libre, inclut des services qui font référence à des services commerciaux extérieurs, généralement sous la forme de logos d'entreprises ou de produits, pointant vers les sites Web correspondants.

(Firefox avec ses fonctionnalités de recherche qui pointent vers des moteurs de recherche appartenant à des entreprises qui paient pour cela; SourceForge avec la publicité sur ses pages).

- 2. Produits dérivés**

Le logiciel libre donne lieu à une rémunération par le biais de la vente de produits dérivés, essentiellement des ouvrages (documentation), mais aussi des "goodies" (T-shirts, tasses, peluches, etc.).

- 3. Mécénat**

Le développement des logiciels libres est soutenu par :

- des fonds privés (fortunes personnelles);
- des donations par projet (financements institutionnels ou fondations privées).

(fondation Blender, Ubuntu financée par Mark Shuttleworth, Google summer of code)



- **Réduction de la fracture numérique:**

1. dans le cadre des recherches scientifiques
2. dans la formation
3. dans les entreprises
4. dans les administrations
5. dans l'éducation et la culture
6. dans le grand public

- **opportunité pour la création de richesses**

Les logiciels libres sont créateurs d'emplois décentralisés de service et peuvent entraîner la constitution de plusieurs sociétés spécialisées dans la maintenance ou le développement personnalisé encourageant ainsi une production complémentaire ou concurrente. Il en découle du coup une concurrence plus équitable et une meilleure maîtrise des technologies par les usagers locaux.

- **une qualité technologique sûre découlant de la « loi de Linus »**

La rentabilité du logiciel libre est la conséquence directe de l'ouverture de son code source. En effet, il y a un énorme gain de temps et de ressources lorsqu'une nouvelle fonctionnalité se prépare à être ajoutée au logiciel liée à la réutilisabilité de tous les codes existants.

Étant donné suffisamment d'observateurs, tous les bogues sautent aux yeux: « Loi de Linus »

Quel(s) modèle(s) pour l'Afrique





- les logiciels libres donnent lieu à des modes de rémunération divers et variés, qui font intervenir autant des éditeurs que des intermédiaires.
- en général pour une plus grande sécurité financière les acteurs économiques des logiciels libres optent pour une combinaison de différents modèles économiques.
- entre les deux grandes familles de licences de distribution de logiciels libres, les licences copyleft (GPL, LGPL, Cecill A, etc.) d'une part et les licences permissives (BSD, MIT, Cecill B, etc.) d'autre part, ce sont les licences copyleft qui permettent la plus grande variété de modèles économiques.

**En savoir plus ?
Contactez-nous !**

Maarch

Solution Libre d'Archivage et de Gestion Documentaire
Open Source Integrated Document Archiving & Retrieval System

Maarch Sénégal

65-66 résidence Machallah Liberté 6 VDN Dakar
Tél. : +221 33 827 38 31 – Fax : +221 33 867 09 27

senegal@maarch.org

<http://www.maarch.org>